

Décembre 2021

Année 10 no 12

ISSN 2369-9701 (Imprimé)

ISSN 2369-9752 (En ligne)



Chesterville en BREF

Décembre



Noël n'est pas un jour ni une saison, c'est un état d'esprit

-Calvin Coolidge



CONCOURS : NOËL LUMINEUX

Vous décidez votre maison pour le temps des fêtes?
Vous pourriez gagner un prix pour vos décorations.

**Un comité passera dans les rues afin de voter pour
les plus belles décorations**

Bonne chance à tous les participants!

Tirage le 10 janvier



guignolée



**Parce que nous pouvons tous en avoir besoin un jour...
la guignolée est de retour!**

**Vous pourrez déposer des denrées non-périssables au bureau mu-
nicipal et à la coopérative.**

Ces denrées serviront aux paniers de Noël de notre municipalité.

Les gens inscrits peuvent venir chercher leur paniers le 16 décembre
de 13h à 16h30 au bureau municipal.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

Avis public vous est donné par le Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Chesterville, pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années **2022-2023-2024**, celui-ci étant déposé au bureau de la Municipalité le jeudi 11 novembre 2021. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, l'avis est également donné que toute personne, qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1^{er} mai 2022 (**au plus tard le 30 avril 2022**);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC d'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Chesterville, ce 12 novembre 2021.

Joanne Giguère
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Chronique *urbanisme*

CONSTRUIRE OU MODIFIER UN BATIMENT AGRICOLE



Comme pour la plupart des travaux de construction ou de modification d'un bâtiment, il est également nécessaire d'obtenir un permis auprès de la municipalité pour procéder à ces opérations sur un établissement agricole. Toutefois, les documents à fournir afin d'effectuer le dépôt d'une demande de permis peuvent varier. Généralement, les premiers documents demandés pour l'analyse d'une demande sont :

- Le **formulaire** de demande de permis.

- Un **croquis d'implantation** des travaux sur le terrain indiquant les dimensions Des travaux et les distances entre le bâtiment final, les lignes de lot et les autres constructions sur la propriété.

Cependant, les **amendements de 2020 à la Loi sur les architectes et à la Loi sur les ingénieurs** amènent des variations aux pièces à fournir s'appliquant notamment aux bâtiments agricoles. Entre autres, il est important de savoir qu'un plan d'architecte **ET/OU** un plan d'ingénieur peut(vent) vous être demandé(s) pour la délivrance d'un permis en fonction des caractéristiques de votre projet (e.g. superficie, dimensions, etc.).

À cet effet, **il est obligatoire d'avoir des plans réalisés par un architecte** pour la construction, l'agrandissement ou la modification d'un bâtiment agricole **lorsque** :

- Le bâtiment a deux étages et une superficie brute totale des planchers supérieure à 300m².

- Le bâtiment a un étage et une superficie brute totale des planchers supérieure à 750m².

- L'agrandissement ou la modification s'effectue sur un bâtiment à un étage et ayant une superficie brute totale des planchers supérieure à 750m².

- L'agrandissement ou la modification d'un bâtiment à un étage porte la superficie brute totale des planchers à plus de 1050m².

De plus, **il est obligatoire d'avoir des plans réalisés par un ingénieur** pour un élément structural, un système mécanique, thermique ou électrique d'un bâtiment agricole **lorsque l'une de ces conditions est rencontrée** :

- Le bâtiment a un étage et une hauteur des poteaux d'ossature extérieure supérieure à 3.6m.

- Le bâtiment a un étage et une aire de bâtiment supérieure à 600m².

- Le bâtiment a un étage et une hauteur supérieure à 6m à partir du niveau moyen du sol.

- Le bâtiment a deux étages et une aire supérieure à 150m².

- Le bâtiment est un silo.

- Le bâtiment est un ouvrage de stockage de déjections animales.

En considération de ces obligations provinciales, prévoyez vous y prendre d'avance lorsque vous souhaitez entamer un projet affectant/créant un bâtiment agricole et correspondant à ces critères puisque ces plans vous seront demandés lors de votre demande de permis.

Cette chronique ne se veut pas exhaustive quant à la nécessité d'obtenir ces types de plans, c'est pourquoi vous êtes invités à consulter les lois concernées aux adresses suivantes :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-9/> <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-21>

Pour toutes autres questions, veuillez contacter l'inspecteur au (819) 382-2059, poste 102, ou par courriel à permis@chesterville.net.

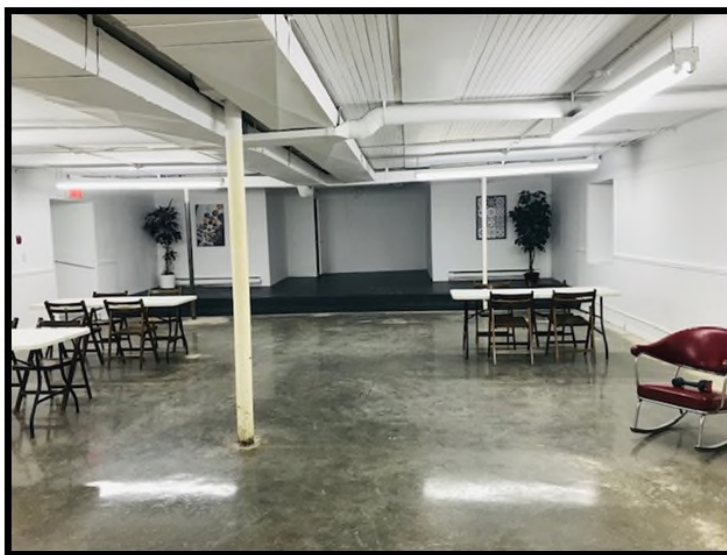
Félix Hamel-Small,
Inspecteur en bâtiments et en environnement

La Fabrique de St-Paul-Apôtre offre en location la salle des Générations.

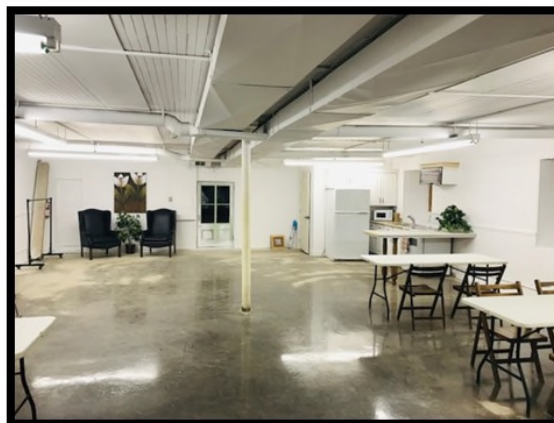
Capacité de 77 personnes assises
 Air de cuisine disponible
 Refroidisseur à vin
 Accès pour personnes à mobilité réduite
 Podium pour spectacle ou présentation

Possibilité de location pour:

Évènements familiaux
 Rencontre d'affaires
 Mini spectacle
 Évènements de courte durée



	Résident de Chesterville	Population extérieure
1 heure	30\$	40\$
6 heures	60\$	75\$
1 journée	100\$	150\$



Conditions

Une entente de services devra être signée avec le locataire préalablement.

Personnes à contacter


Gisèle Bergeron

(819) 382-2176



Fête de Noël

**Dimanche 12 décembre
de 10 h 30 à 14 h
Au gymnase de l'école St-Paul**

 **Le Père-Noël vous attends pour vous donner un cadeau**

 **Chocolat chaud, hot-dog et photos avec le Père-Noël**

 **Amenez des denrées non périssables pour la guignolée**
Jeu gonflable et jeux extérieurs



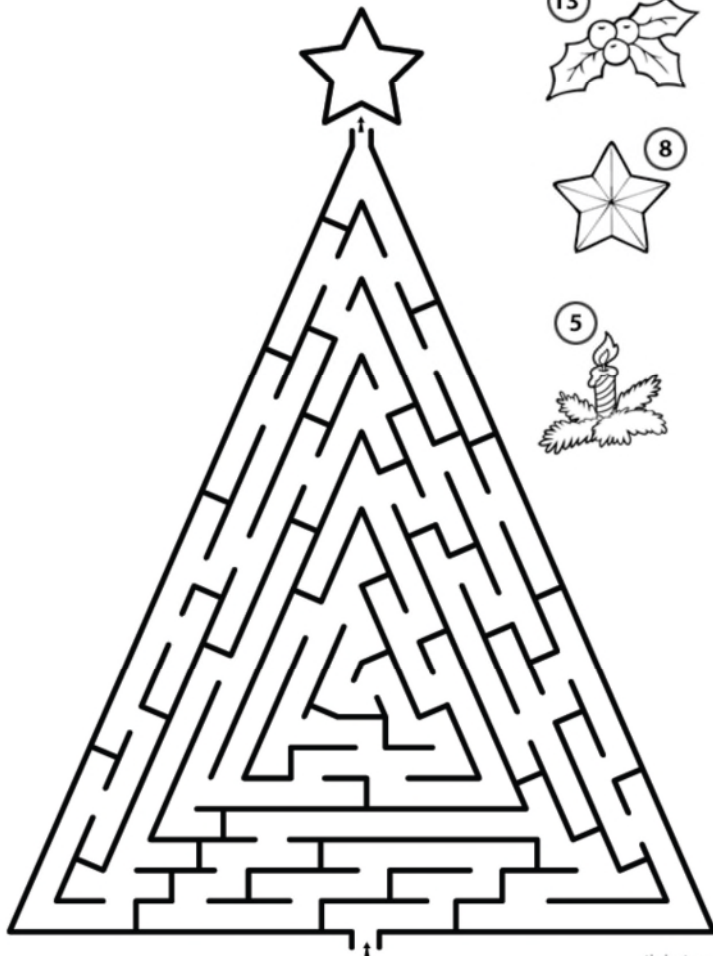
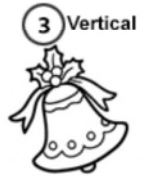
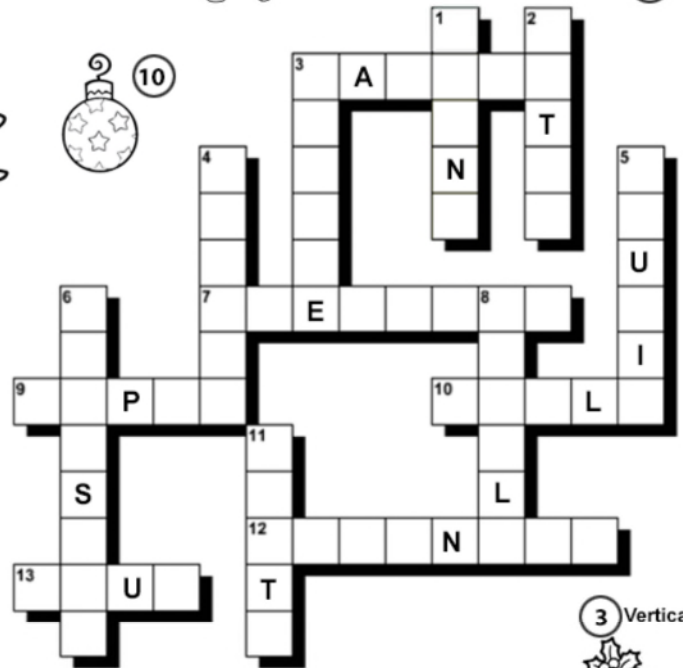
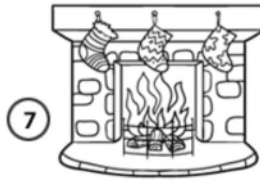
**Apportez vos vêtements
chauds pour jouer à
l'extérieur**



**- Une boîte afin de recueillir des denrées alimentaires
sera aussi installée prêt de la cantine.**



Section Jeunesse



lululataupe.com



CHESTERVILLE
COLLECTE 2022matières
recyclablesmatières
compostables

déchets

déchets
volumineux

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

Mars

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mai

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Août

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES

L'utilisation de bacs roulants en bon état munis d'un couvercle sur deux roues est obligatoire pour toutes les collectes. Il est interdit de peindre les bacs.

RÉSIDENCES SAISONNIÈRES

La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2022.

Afin de savoir quoi mettre dans les différents bacs de collectes, vous pouvez vous rendre sur:
www.gesterra.ca/citoyens/choisir-le-bon-bac

 Quoi mettre dans mon bac à matières recyclables?	+
 Quoi mettre dans mon bac à matières organiques?	+
 Quoi mettre dans mon bac à déchets?	+
 Déchets volumineux	+
 Résidus domestiques dangereux	+
 Écocentre	+

COLLECTES SPÉCIALES



DÉCHETS VOLUMINEUX

Un déchet volumineux est un objet, en fin de vie, qu'il est possible d'apporter lors d'un déménagement et qui ne peut pas être mis dans le bac noir. Cet objet ne doit pas faire partie de la liste des matières interdites. Veuillez prendre note que tous les objets ramassés lors de cette collecte sont destinés à l'enfouissement.

Matières interdites (plus de détails sur Gestrio.ca) :

- Appareils frigorifiques
- Débris de construction/rénovation (bains, toilettes, portes, etc.)
- Appareils électroniques
- Résidus domestiques dangereux (R.D.D.)
- Pièces automobiles
- Électroménagers
- etc.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

Informez-vous auprès de votre municipalité pour obtenir plus de renseignements

ÉCOCENTRE

Certaines matières résiduelles ne sont pas acceptées dans les bacs roulants parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles doivent être déposées à l'Écocentre et dans bien des cas, être valorisées!

Coordonnées

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville
 819 758-8378 (VERT) poste 229

Horaire annuel

Mardi au samedi : 7 h 00 à 16 h 00

Fermé :

- 1^{er} et 2 janvier (Jour de l'An)
- 18 avril (Lundi de Pâques)
- 23 mai (Journée nationale des Patriotes)
- 24 juin (Fête nationale du Québec)
- 1^{er} juillet (Fête du Canada)
- 5 septembre (Fête du Travail)
- 10 octobre (Action de grâce)
- 25-26 décembre (Noël)

En vente à l'Écocentre :

- Compost

Citoyens

Tous les citoyens peuvent se départir gratuitement de leurs matières à l'exception des débris de construction où des frais s'appliquent.

Volume maximal permis : 2 m³ par visite
 (En cas de surplus, des frais s'appliquent sauf pour les matières organiques)

Industries, commerces et institutions

Des frais s'appliquent pour l'ensemble des matières admises à l'exception du carton qui peut être déposé gratuitement.

✓ Matières acceptées

- Mobilier (intérieur et extérieur)
- Objets de métal
- Objets de plastique (jouets, etc.)
- Carton
- Résidus organiques (feuilles, l'herbe, les branches, la terre, etc.)
- Débris de construction
- Matelas
- Sièges d'auto pour enfants
- Résidus domestiques dangereux (RDD) [arrivera au courant de l'année 2022]

Points de dépôt officiels gratuits

Appareils frigorifiques	- climatiseur - congélateur - etc.	
Appareils électroniques	- télévision - cellulaire - radios, etc.	
Électroménagers	- four - laveuse - sècheuse, etc.	
Huiles	- huile usée, - antigel - filtres & contenants	

\$ FRAIS EN VIGUEUR (citoyen)

• Débris de construction :

bardeaux d'asphalte, bois, béton, fenêtres, bains, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.

POINT DE COLLECTE DU VERRE
 CHAQUE GESTE COMPTE



Bouteilles



Pots et bocaux sans couvercle



Pots de fleurs



Vasos et porcelaine



Bouchons, capsules et couvercles



Armoires, miroirs et vitre

ACCEPTÉ
REFUSÉ

La Maison des Jeunes des Hauts Reliefs sera fermée du 22 décembre
au 5 janvier inclusivement pour le congé des fêtes.

L'aide aux devoirs sera seulement de retour mardi le 11 janvier 2022.



Prendre note que la MDJ proposera deux activités pour la première semaine de janvier plus précisément le jeudi et le vendredi (6 et 7 janvier). Suivez nous sur notre page Facebook afin de ne rien manquer!



Maison des jeunes
des Hauts-Reliefs



Nous sommes soucieux des mesures sanitaires mises en place et nous les respecterons tout
autant au retour des fêtes.

Toute l'équipe de la MDJ vous souhaite de joyeuses fêtes entouré de vos êtres chers !

JANVIER 2022

★ = Aspirants de 11 ans admis!



Maison des jeunes
des Hauts-Reliefs

LUNDI CHESTER	LUNDI HAM-NORD	MARDI HAM-NORD	MERCREDI HAM-NORD	JEUDI HAM-NORD	VENDREDI HAM-NORD
3 Fermé	3 Fermé	4 Fermé	5 Fermé	6 17h à 21h	★ 7 17h à 22h
★ 10 17h à 21h BUBBLE TEA ET RÉSOLUTIONS 2022 	★ 10 17h à 21h	★ 11 17h à 21h RANGER LES DÉCOS DE NOËL 	12 17h à 21h C.J.	13 17h à 21h	★ 14 17h à 22h SOUPER RÉSOLUTIONS 2022
★ 17 17h à 21h	★ 17 17h à 21h Canettes 	★ 18 17h à 21h SOUPER SIMULATION 	19 17h à 21h	20 17h à 21h	★ 21 17h à 22h TOURNOI DE BILLARD
★ 24 17h à 21h SOIRÉE SPORTIVE (GLISSADE / PATINAGE) 	★ 24 17h à 21h SOIRÉE SPORTIVE (GLISSADE / PATINAGE)	★ 25 17h à 21h	26 17h à 21h	27 17h à 21h	★ 28 17h à 22h

Inscription auprès des intervenantes au 819-344-5530



Bibliothèque municipale
474, rue de l'Accueil, Chesterville

Ouverture:
Mardi 18 h à 20 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

La Bibliothèque sera fermée
du 25 décembre 2021 au 1er
janvier 2022 inclusivement.

Toute l'équipe vous souhaite
un joyeux temps des Fêtes
avec votre famille.



NOUVEAUTÉS DÉCEMBRE 2021

**BÉNÉVOLES
RECHERCHÉS**

Vous aimeriez donner de votre temps? Vous
avez qu'à donner votre nom à la bibliothèque ou
par courriel au:
biblio146@reseaubibliocqlm.qc.ca



Gestrio

Mieux gérer les matières résiduelles
dans la MRC d'Arthabaska

Gestrio, un moteur de recherche pour trouver le bon point
de dépôt pour chacune de vos matières

Gestrio.ca ou téléchargez l'application mobile



fossesarthabaska.ca

MATIÈRES RECYCLABLES

Papier et carton

- Tout contenants ou imprimés propres
- Tetra Pak (contenants de lait, jus, etc.)

Plastiques

- Contenants pas ou peu souillés portant le symbole ♻️ numéroté de 1 à 5 et 7 (contenants de yaourt, crème, etc.)

Métaux

- Boîtes de conserve rincées avec couvercle inséré à l'intérieur
- Canettes d'aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium non souillés
- Contenants de peinture vides, secs et sans couvercle

Verre

- Contenants, bouteilles et pots rincés

N'oubliez pas de
rincer vos contenants

ATTENTION

Ne jetez jamais vos seringues dans le bac de recyclage ou à la poubelle. Mettez-les plutôt dans un contenant prévu à cet effet et rapportez celui-ci à la pharmacie.



Retirez les circulaires du publicis avant de les mettre dans le bac de recyclage.

INCENDIE

Lorsque mélangés et comprimés dans un camion de collecte, certains produits peuvent déclencher des incendies. Veuillez en disposer convenablement: produits chimiques, résidus domestiques dangereux, cendres et mégots, etc.

MATIÈRES COMPOSTABLES

Résidus de table

- Fruits, légumes et leurs pelures
- Coquilles d'œufs, coques de noix et écales d'arachides
- Pains et pâtes alimentaires
- Viandes, volailles, poissons (cuits ou crus et leurs os)
- Produits laitiers
- Matières grasses
- Filtres et marc de café, sachets de thé et de tisane, infusion

Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Gazon, feuilles mortes, foin et chaume
- Petites branches (max. 1,5 pouces de diamètre), bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre

Autres

- Cheveux, poils et plumes
- Papier et carton (non cirés) souillés, boîtes de pizza, essuié-tout, assiettes de carton, etc.
- Déjections et lières d'animaux domestiques (sans sac)
- Mouchoirs de papier

ATTENTION

Si vous souhaitez utiliser un sac, seuls ceux en papier sont acceptés.



DÉCHETS

Un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de matières compostables et qui ne peut être acheminé à l'Écocentre.

- Styromousse et contenants portant le symbole ♻️
- Couches
- Vaisselle cassée
- Caoutchouc et tuyaux d'arrosage
- Objets multi-matériaux (sac de chips, emballage de barre tendre, etc.)
- Cendres refroidies
- Etc.



Consultez votre moteur de recherche Gestrio.ca
pour diriger vos matières vers le bon bac.

Nouveau site internet

À partir du 7 décembre,
la municipalité de Chesterville aura un nouveau site internet.

Vous pourrez le visiter en inscrivant: *www.chesterville.net*

Plusieurs informations seront présents, comme:

- Les demandes de permis
- Les nouvelles et activités
- Les numéros de téléphones utiles
- Les procès-verbaux et ordres du jour
- Le calendrier des collectes des matières résiduelles



www.chesterville.net



Alain RAYES

Député de Richmond-Arthabaska

alainrayes.ca

819 751-1375 | 1-877-751-1375 (sans frais)



Les Pâtisseries De Coraly

BOUTIQUE DE NOEL

DU 04 DÉCEMBRE 2021 AU 05 JANVIER 2021

PLUS DE 35 EXPOSANTS

BAGUELS, FROMAGES, PAINS, PÂTISSERIES, MIEL, PRODUITS D'ÉRABLE, BIJOUX, BOMBES DE BAIN, CHOCOLATS, SAUCISSONS, SAVONS, TOURTIÈRES, TARTES ET PLUSIEURS AUTRES PRODUITS À DÉCOUVRIR

480 RUE DE L'ACCUEIL, CHESTERVILLE
819-960-6415

CENTRE DE L'AUTO 1994 ENR.

5000, rue de la Plaisance

CHESTERVILLE QUÉBEC

GOP 1J0

819-382-2682



INFORMATIONS SUR MA SANTÉ

INFORMATION - SANTÉ - FROID

CONTACT EN CAS D'URGENCE

Outil de prévention pour la population aînée pour faciliter le travail des premiers répondants et des intervenants.

Quand les secondes comptent

La prévention est essentielle, permettant d'accroître le sentiment de sécurité à la maison. **INFOSTOP** s'adresse aux aînés ou tout adulte en perte d'autonomie. Disponible sur tout le territoire de la MRC d'Arthabaska.

	1 parution	5 parutions	11 parutions
Carte d'affaires	10 \$	40 \$	55 \$
¼ de page	20 \$	80 \$	110 \$
½ page	40 \$	160 \$	220 \$
1 page	80 \$	320 \$	440 \$
Dernière page	100 \$	400 \$	555 \$

Vous voulez un espace publicitaire?

Faites-nous parvenir votre carte d'affaire, ou rédiger un texte en traitement de texte (Word) ou un document image (JPEG) et envoyer le par courriel à info@chesterville.net ou le déposer à la municipalité.

Tous les documents doivent être signés par l'auteur.

Le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère haineux, diffamatoire, critique ou narcissique.



DÉCEMBRE 2021

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
5	6 <small>Maison des jeunes des Hauts-Reliefs</small>	7 	8	9	10	11
12 Fête de Noël	13	14 	15	16	17	18
19	20	21 	22	23	24	25 <small>Joyeux Noël !</small>
26	27	28	29	30	31	



La municipalité s'est doté d'un nouveau défibrillateur cardiaque, disponible à la patinoire. Il est installé dans la salle de bain et disponible pour tous. Un second est toujours disponible au dépanneur.

L'équipe de la municipalité de Chesterville

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Joanne Giguère, dg@chesterville.net

Inspecteur en bâtiment et en environnement
M. Félix Hamel-Small, permis@chesterville.net

Directeur administratif du service de prévention des incendies
M. David Bergeron, pompier@chesterville.net

Adjointes administratives
Mme Francine Moreau, admin@chesterville.net
Mme Katy Groleau, info@chesterville.net

Journalier à la voirie et aux espaces verts
M. Michaël Landry et Mme Lucie Laroche

Journalier à la voirie
Mrs. Jean-Luc Hamel, Mario Landry et Marc Lafontaine

Éditrice du journal
Mme Kim Vaillancourt-Renaud

URGENCE VOIRIE: 819 460-0441

Adresse	Heures d'ouverture	Votre conseil
486, rue de l'Accueil Chesterville (Québec) G0P 1J0 Téléphone : 819 382-2059 www.chesterville.net	Lundi: 9 h à 12 h et 13 h à 16 h Mardi: 9 h à 12 h et 13 h à 16 h Mercredi: 9 h à 12 h Jeudi: 9 h à 12 h	Maire : M. Vincent Desrochers Conseillers: M. Martin Germain Mme Amélie Croteau M. Steve Gauthier Mme Chantale Desharnais M. Jasmin Desharnais M. Sébastien St-Pierre



Réalisez vos transactions du quotidien en un claquement de doigts

Payer la gardienne par virement Interac ou déposer un chèque avec son appareil mobile, voilà autant de façons de réaliser vos transactions du quotidien facilement et rapidement grâce aux solutions numériques Desjardins.

Retrouvez-les sur AccèsD Internet ou mobile ou informez-vous en caisse pour obtenir un accompagnement.

 **Desjardins**
Caisse des Bois-Francis